

ANNEXE 1

ATTESTATION VACCINATION FCO 3-8 / MHE

A SIGNER PAR : LE VÉTÉRINAIRE OU L'ÉLEVEUR

À renvoyer signé au GDS avant validation du certificat sanitaire

N° EDE :

NOM Exploitation :

Les bovins suivant :

.....
mentionnés sur le certificat sanitaire sont destinés à participer à un rassemblement et doivent, à ce titre,
être valablement vaccinés contre :

- Fièvre catarrhale ovine – sérotype 3 (FCO3)
- Fièvre catarrhale ovine – sérotype 8 (FCO8)
- Maladie hémorragique épizootique (MHE)

Primo-vaccination complète avec 2^{ème} injection au minimum 21 jours avant rassemblement, ou rappel au plus 1 an après primo-vaccination complète (soit entre le 19 Septembre 2025, moins d'un an, et le Lundi 24 Août 2026, 21 jours avant la manifestation).

Cette vaccination a été réalisée par :

- le vétérinaire sanitaire (Cabinet - NOM Prénom) :

- ou par l'éleveur (NOM Prénom) :

• **FCO3**

Dernière injection (date de 2^{ème} injection de primo-vaccination ou date de rappel) :

Nom du vaccin utilisé :

• **FCO8**

Dernière injection (date de 2^{ème} injection de primo-vaccination ou date de rappel) :

Nom du vaccin utilisé :

• **MHE**

Dernière injection (date de 2^{ème} injection de primo-vaccination ou date de rappel) :

Nom du vaccin utilisé :

Dans le cas d'une vaccination vétérinaire : Si la 1^{ère} injection de primovaccination ou la primovaccination complète n'a pas été réalisée par le vétérinaire, le vétérinaire ne s'engage que sur la réalisation des injections qu'il a lui-même réalisées. L'éleveur s'est engagé auprès du vétérinaire sur la réalisation des vaccinations préalables.

Signature du Vétérinaire Sanitaire (avec cachet)
ou de l'éleveur :

A RENVoyer SIGNÉ AU GDS, AVANT VALIDATION DU CERTIFICAT FINAL

ANNEXE 2

ATTESTATION DE DÉSINSECTISATION

A SIGNER PAR : LE VÉTÉRINAIRE OU L'ÉLEVEUR

14 jours au plus avant le rassemblement,
c'est-à-dire à partir du 31 août 2026 inclus

À renvoyer signé au GDS avant validation du certificat sanitaire

N° EDE :

NOM Exploitation :

Numéro(s) des Bovins désinsectisés :
.....
.....
.....
.....

Dans le cadre de la lutte contre les vecteurs de la MHE/FCO, j'atteste que tous les animaux présents sur le certificat sanitaire ont été préalablement désinsectisés **dans les 14 jours au plus** avant l'arrivée au rassemblement

Cette désinsectisation a été réalisée par :

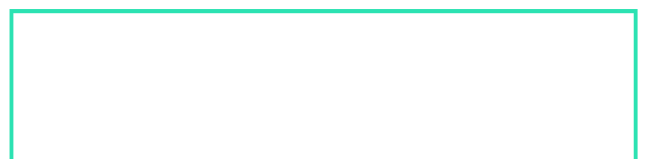
- **le vétérinaire sanitaire** (Cabinet - NOM Prénom) :

- **ou par l'éleveur** (NOM Prénom) :

Date de désinsectisation :

Nom du produit utilisé :

**Signature du Vétérinaire Sanitaire (avec cachet)
ou de l'éleveur :**



A RENVoyer SIGNÉ AU GDS, AVANT VALIDATION DU CERTIFICAT FINAL